

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Approbation du programme prévisionnel d'actions par l'ONF		<u>SEANCE DU 21.03.2024</u>
Date de convocation : 14.03.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance</u> : P. ECAILLE
Date d'affichage : 14.03.2024	Présents : 8 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2024.03.020	Pouvoirs : 2	

**OBJET : GESTION PATRIMONIALE – Approbation du programme prévisionnel d'actions par l'ONF**

Mme le maire présente le bilan technique et financier de l'année 2023 pour la forêt communale, d'où il ressort que l'exécution du programme a été plus complexe que les années précédentes en raison de la dégradation rapide en 2023 de la situation sanitaire d'une partie des bois communaux, jusqu'alors pratiquement épargnés, et de la situation du marché, perturbée par l'importance des volumes de bois dépérissant mis en vente par les acteurs, publics ou privés.

En ce qui concerne les travaux inscrits au programme, ont été réalisés les travaux divers prévus et la création du périmètre pour la forêt entrée en 2023 dans le périmètre géré par l'ONF (une partie des terrains dits de la Poste), le tout pour 2 677,30 €. S'y sont ajoutés des travaux sur les parcelles L2 et N2, sur 9 ha, en faveur de l'habitat du grand tétras, pour un coût de 25 300 € financés entièrement par le fonds Agir pour la forêt (éclaircie au détriment des hêtres en faveur des érables, alisiers, sorbiers et autres sapins).

S'agissant de l'exploitation et des ventes, le conseil a pris connaissance du bilan, qui fait apparaître l'exploitation de 9 parcelles, pour un volume de 2 464 m<sup>3</sup> de résineux et 58 m<sup>3</sup> de feuillus, exploités par les acheteurs (scieurs et, pour une parcelle, ONF Energie, plus la coupe traditionnelle pour la fête des bûcherons, de 33 m<sup>3</sup>).

Restent encore 6 parcelles à exploiter (dont deux entrées en gestion ONF en 2023), pour 469 m<sup>3</sup> de résineux et 289 m<sup>3</sup> de feuillus ; la majorité des volumes a été achetée par des scieurs, une parcelle servira notamment à la fête des bûcherons, en revanche les volumes de feuillus de deux parcelles n'ont pas été vendus. A noter que les deux nouvelles parcelles précitées (dans les terrains dits de la Poste) ont trouvé preneur (255 m<sup>3</sup> de résineux).

L'ONF a effectué des martelages comme prévu au programme, sur 1 876 m<sup>3</sup> de résineux et 33 m<sup>3</sup> de feuillus. Sur ces 12 zones, les bois ont trouvé preneur dans 9 zones : une était réservée pour la fête des

bûcherons, et deux zones n'ont pas trouvé preneur (dans la zone Maréchaude), l'une en bois dépérissant et une avec de très beaux bois.

Les volumes non pris en 2023 seront reproposés à la vente en 2024. Le motif en est la saturation du marché par les bois dépérissant, que les acheteurs ont privilégiés compte tenu de l'urgence sanitaire.

A noter que les bois achetés n'ont pas été exportés.

Financièrement, le bilan s'établit comme suit :

- 48 644,57 € de dépenses et 70 048,23 € de recettes, soit un bilan positif de 21 403,66 € (contre 32 514,68 en 2022).
- Les dépenses se décomposent en travaux (2 677,30 €) et autres dépenses pour 45 967,27 € (frais de garderie, coupe de la fête des bûcherons, frais d'exploitation et de transport pour les cas où l'ONF exploite elle-même et vend le bois coupé).
- Les recettes en produit des ventes (64 876,40 €, y compris celles liées à la fête des bûcherons) et autres recettes (dont les produits divers comme la chasse, l'antenne relais de la Vattay, mais aussi les sommes payées par les acheteurs pour obtenir une prolongation du délai contractuel de coupe).

En 2023, le montant des frais d'exploitation et transport par l'ONF a fortement augmenté car, au vu de l'état du marché, l'ONF a utilisé plus largement cette méthode.

A noter que le bilan financier diffère des sommes inscrites au compte administratif pour 2023, comme chaque année. En effet il y a un décalage entre la vente de bois, qui intervient en fin d'année, avec en outre des facilités de paiement, dont les versements sont pour l'essentiel décalés en année n+1. Enfin, le bilan 2023 est hors aides Sylv'acctes, aucune n'ayant été perçue cette année-là.

La maire présente ensuite le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2024.

À l'issue de cette présentation,

Considérant le bilan technique et financier présenté pour 2023,

Considérant les propositions de l'ONF pour 2024 assorties de leur localisation, tel qu'annexées à la présente délibération, pour un total de 16 120 € HT, soit 10 340 € en fonctionnement et 5 780 € HT en investissement (sachant que, en matière forestière, la commune récupère la TVA),

Considérant qu'il s'agit de dépenses classiques d'exploitation, de maintenance et d'amélioration de la forêt, cette dernière, à hauteur de 5 780 € HT, étant cette année destinée à favoriser le mélange entre feuillus et résineux, souhaitable au vu des évolutions climatiques,

Considérant que ce dernier type de travaux est susceptible d'être subventionné,

Considérant les recettes attendues des coupes de bois et autres recettes forestières,

Madame le maire propose d'adopter les actions soumises.

Entendu l'exposé du maire,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Prend acte** du bilan forestier de 2023,

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 001-210102471-20240321-202403020-DE



- **Approuve** le programme d'actions pour l'année 2024 soumis par l'ONF et joint en annexe,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2024,
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs)  
DELIBERATION N°01247.2024.03.020

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET